



École Saint-Mathieu

225, rue Hubert
Beloil (Qc) J3G 2S8
Téléphone : (450) 467-9309
Télécopieur : (450) 467-0638



Commission scolaire
des Patriotes

COMPTE-RENDU DE LA 1^{re} SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE ST-MATHIEU

Tenue au salon du personnel
Le mardi 7 octobre 2014 à 19 h

PRÉSENTS :

Mme Julie Desaulniers, *enseignante*
Mme Nathalie Fontaine, *enseignante*
Mme Sophie Pelletier, *enseignante*
Mme Marie-Ève Lévesque, *enseignante*
spécialiste
Mme Lili-marlène Pernet, *technicienne au Sdg*

Mme Annie Gazaille, *parent*
Mme Amélie Lozeau, *parent*
Mme Geneviève Aubé, *parent*
Mme Manon Clouette, *parent*
M. Carl Steben, *parent*
Mme Johanne Massie, *directrice*
Mme Sylvie Landry, *directrice adjointe*

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum :

Le quorum étant atteint, la réunion est ouverte à 19 h 05 par Mme Johanne Massie, directrice. Madame Massie présente les membres enseignants et non enseignants nommés au conseil d'établissement ainsi que les parents.

2. Revue et adoption de l'ordre du jour :

IL EST PROPOSÉ par Geneviève Aubé que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

CÉ-2014-10-07-01

3. Approbation du compte-rendu du 11 juin 2014 :

IL EST PROPOSÉ par Annie Gazaille que le compte-rendu de la réunion du 10 juin 2014 soit adopté sans modification.

CÉ-2014-10-07-02

4. Suivi au compte-rendu du 11 juin 2014 :

Il n'y a pas de suivi au compte-rendu.

5. Parole au public :

Aucun représentant du public n'est présent.

6. Affaires reportées et affaires nouvelles :

6.1. Élection au poste de présidente ou président du Conseil d'établissement :

SUR PROPOSITION de l'assemblée, Geneviève Aubé est proposée comme candidate à la présidence du CÉ et est acceptée à l'unanimité.

6.2. Détermination d'un président ou d'une présidente par intérim :

Madame Annie Gazaille se propose comme présidente par intérim et est acceptée à l'unanimité.

6.3. Élection au poste de secrétaire :

Sophie Pelletier se propose comme secrétaire et est acceptée à l'unanimité. Le poste se fera en alternance entre les autres membres du conseil.

6.4. Élection au poste de représentant auprès du comité de parents :

Il est PROPOSÉ que le poste soit partagé entre un représentant officiel et des substituts. Manon Clouette se propose comme représentante officielle en alternance avec les autres membres. Elle assistera à la première rencontre. Un calendrier sera établi entre les parents pour les autres dates.



École Saint-Mathieu

225, rue Hubert
Beloeil (Qc) J3G 2S8
Téléphone : (450) 467-9309
Télécopieur : (450) 467-0638

6.5. Règles de régie interne : DOCUMENT

Page 8, point 10 : Mme Johanne Massie, directrice, fait un rappel sur ce point de régie interne qui indique que les parents s'engagent pour l'ensemble des enfants de l'école. Elle rappelle aux membres du CÉ que les décisions et positions prises doivent représenter l'ensemble des enfants et qu'il importe d'éviter de discuter de cas personnels. Mme Massie nous rappelle la procédure en ce qui a trait à la période de questions du public.

Le document de régie interne est adopté par Carl Steben.

CÉ-2014-10-07-03

6.6. Calendrier des séances :

Il est proposé que les séances aient lieu encore les mardis soirs. Huit rencontres sont prévues toutefois, celle du mois de décembre ou de janvier peut être annulée. Les dates sont les suivantes :

- le 7 octobre 2014 Sophie Pelletier
- le 18 novembre 2014 Julie Desaulniers
- le 16 décembre 2014 et/ou le 13 janvier 2015 Nathalie Fontaine
- le 24 février 2015 Manon Clouette
- le 14 avril 2015 Marie-Ève Levesque
- le 26 mai 2015 Carl Steben
- le 16 juin 2015 Amélie Lozeau

6.7. Dénonciation d'intérêt des membres : DOCUMENT

Discussion au sujet de ce point voulant qu'un document doit être complété si un membre du conseil d'établissement risque de tirer profit de sa participation au CÉ. Toutefois, personne ne semble visé par cette mesure cette année.

6.8. Formation des membres :

Trois formations sont disponibles. La première étant le 27 octobre porte sur le rôle, les pouvoirs et le mode de fonctionnement d'un conseil d'établissement. Le 3 novembre aura lieu la formation sur les rôles respectifs du président du conseil d'établissement et du directeur d'établissement. Geneviève Aubé y participera. S'il y a intérêt d'autres membres du conseil d'établissement, Mme Massie doit en être informée avant le 22 octobre.

6.9. Rapport annuel 2013-2014

Manon Clouette accepte que son adresse courriel soit publiée sur le site Internet de l'école en tant que représentante au comité de parents. Les membres autorisent l'affichage de cette information.

Le rapport annuel a été présenté à l'assemblée générale des parents. Lorsque l'adoption sera faite par le conseil d'établissement, il sera publié sur le site Internet de l'école. Amélie Lozeau soulève une question quant à la cible de l'amélioration des élèves en lecture qui n'est pas clairement définie dans le document. Mme Massie explique que l'objectif est de diminuer de 2% les élèves à risque en lecture. Amélie Lozeau ajoute également que la cible au niveau de l'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire devrait être modifiée. Le mot «plainte» devrait plutôt être employé.

Amélie Lozeau souligne qu'au niveau du mode de vie physiquement actif, les parents ont été peu sollicités l'année dernière, bien que ce soit mentionné dans les recommandations et les ajustements. Elle se demande si les moyens sont suffisants. Mme Landry souligne que le Défi Pierre-Lavoie a sollicité grandement la participation des parents. Mme Massie ajoute que les parents peuvent s'impliquer aussi via des activités physiques à la maison. Les parents sont également invités à collaborer aux grandes activités de l'école qui impliquent de l'activité physique. Mme Lozeau propose un ajout de nouveaux moyens afin d'obtenir une meilleure performance.

Julie Desaulniers propose l'adoption du rapport annuel 2013-2014.

CÉ-2014-10-07-04



École Saint-Mathieu

225, rue Hubert
Beloeil (Qc) J3G 2S8
Téléphone : (450) 467-9309
Télécopieur : (450) 467-0638

6.10 Activités éducatives complémentaires

Une proposition a été faite par le conseil d'établissement en juin dernier. Le plafond budgétaire devait dorénavant se situer sous 60\$.

Mme Lozeau constate qu'au premier cycle, aucune activité éducative, en fin juin, n'a été prévue. Elle se demande si les élèves auront la chance de vivre des activités rassembleuses à la fin de l'année également. Geneviève Aubé souligne que les enseignantes préparent habituellement des activités rassembleuses la dernière semaine du mois de juin.

Coup de chapeau pour les présentations des sorties éducatives lors des rencontres de parents du début d'année.

Approbation des activités éducatives complémentaires par Manon Clouette.

6.11 Passeport-règles de conduite 2014-2015

Mme Landry explique les changements qui ont lieu. Les règles sont restées les mêmes par contre il y a un changement au niveau du rythme des manquements et des retenues qui y sont associées. Chaque manquement majeur entraîne une retenue. Suite à deux manquements majeurs, l'élève n'est plus admissible à la récompense d'étape. Les manquements mineurs entraîneront des conséquences contrairement à l'année dernière.

Manon Clouette s'informe au niveau de la retenue. Mme Landry fournit les explications. La retenue est un temps de réflexion (travaux ou copie).

Lili-Marlène Pernet propose l'adoption du passeport.

CÉ-2014-10-07-05

6.12 Étapes et remises des bulletins

Mme Massie présente les dates de remise de la première communication, des bulletins et des étapes à venir.

6.13 Barème 2014-2015

Mme Massie présente le barème de l'école Saint-Mathieu ainsi que des manifestations qui y sont associées. Il s'agit du même barème que l'année dernière.

6.14 Compressions budgétaires

Mme Massie annonce que le programme d'aide aux devoirs sera coupé afin d'éponger une partie du déficit. Il s'agit d'une décision commune de la part de toutes les directions du primaire. C'est l'enveloppe qui pénalisera le moins les services aux élèves. Ce service était destiné seulement à des enfants ciblés, ayant des difficultés ou encore ayant peu d'encadrement à la maison. Ce temps était sous la gouverne d'enseignants. Une vingtaine d'enfants de l'école y participaient. Les allocations du service à l'élève ont été amputées de 45% ainsi que les budgets de classe. Le matériel acheté se doit d'être bien investi à long terme.

Mme Annie Gazaille propose de couper dans le budget alloué au Conseil d'établissement et Mme Massie annonce que les coupures ont déjà eu lieu. Mme Gazaille s'informe si la CSP a effectué des coupures au sein de son administration. Mme Massie répond qu'au niveau de l'administration de la CSP, des postes de retraités n'ont pas été remplacés. Des coupures au niveau des conseillers pédagogiques ont été effectuées également.

6.15 Dépenses reliées aux activités école

Des décisions ont été prises au Conseil des enseignants. Il a été convenu, le 16 septembre dernier, que des friandises ne seront plus offertes lors des fêtes spéciales de l'école. Ni les budgets de classe ou celui de l'école ne paieront les friandises offertes aux élèves. Aucune dépense personnelle, de la part des enseignants, ne sera tolérée également. Cela n'est aucunement lié à la politique alimentaire. Le budget sera destiné uniquement au matériel pédagogique dans les classes. Mme Massie mentionne que les surprises offertes lors des anniversaires des élèves seront tolérées cette année uniquement. La pratique est débutée depuis le début de l'année scolaire et par souci d'équité, elle sera tolérée. Cependant, nous demanderons aux parents de ne pas préparer de petites gâteries lors de ces journées spéciales.

Julie Desaulniers propose l'adoption des décisions concernant les dépenses relatives aux activités école.

CÉ-2014-10-07-06



École Saint-Mathieu

225, rue Hubert
Beloeil (Qc) J3G 2S8
Téléphone : (450) 467-9309
Télécopieur : (450) 467-0638

6.16 Période de travaux scolaires au service de garde

La période de travaux scolaires, au service de garde, est maintenue. Il s'agit d'une politique obligatoire. Il s'agit surtout d'une période de calme sous surveillance d'une éducatrice du lundi au jeudi de 17h00 à 17h30. Lili-Marlène Pernet souhaiterait instaurer un temps de travail, à la cafétéria. Cette période calme servira de temps de devoirs et de leçons ou encore de lecture. Tous les élèves y participeront. L'annonce sera faite aux parents et la collaboration de ceux-ci sera nécessaire.

Manon Clouette propose l'adoption de la période de travaux scolaires au service de garde.

CÉ-2014-10-07-07

6.17 Augmentation des coûts-élèves sporadiques

Au service de garde, les frais augmenteront à 3,75\$ pour la période du dîner.

Amélie Lozeau propose l'adoption de l'augmentation des coûts-élèves sporadiques.

CÉ-2014-10-07-08

6.18 Salon du livre

Il avait été pensé de ne plus tenir le Salon du livre vu la baisse de la fréquentation lors du dernier événement. Compte-tenu des compressions budgétaires, les ristournes pourraient offrir un montant afin de recevoir des auteurs à l'école. La date retenue serait le 4 novembre pour l'année scolaire 2014-2015. On tendra à l'organiser lors des journées pédagogiques pour l'année 2015-2016 afin d'augmenter le taux de fréquentation.

Carl Steben propose l'adoption du salon du livre le 4 novembre 2014.

CÉ-2014-10-07-09

6.19 Élections scolaires 2014

Mme Massie présente le document.

7. Informations

7.1 Parole aux membres du Conseil d'établissement

Les informations par courriel sont grandement appréciées ainsi que les activités de la rentrée scolaire 2014-2015. Des supports à haut-parleurs ont été achetés.

7.2 Parole au représentant du comité de parents

Reporté à la prochaine rencontre du Conseil d'établissement.

7.3 Parole à la technicienne du service de garde

Très belle rentrée scolaire avec les élèves et l'équipe bien que cette dernière soit renouvelée. Les maternelles vivent qu'un seul dîner dorénavant et arrivent à se détendre davantage.

7.4 Parole à la direction

Satisfaction de la rentrée scolaire au niveau de l'équipe-école et des différents comités. La conciergerie exécute un travail remarquable; l'école est impeccable. C'est une fierté. Les PI ou plutôt les SPI débiteront sous peu. La supervision et l'accompagnement professionnel débiteront également cette année. Au 30 septembre, 515 élèves étaient inscrits à l'école Saint-Mathieu.

8. Correspondance

9. Levée de la séance :

Levée de la séance à 22 heures.

Approuvée par Lili-Marlène Pernet

Geneviève Aubé
Présidente

Johanne Massie
Directrice